



Roudié Philippe

---

## L'Entre-deux-Mers viticole et ses transformations à l'aube du XXIème siècle

In *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du troisième colloque tenu à Monségur et Saint-Ferme les 19 et 20 octobre 1991, CLEM, 1992, pp.159-164.



Conditions d'utilisation : l'utilisation du contenu de ces pages est réservée à un usage personnel et non-commercial. Toute autre utilisation est soumise à une autorisation préalable du CLEM. Contact : [clempatrimoine@free.fr](mailto:clempatrimoine@free.fr).



Citer ce document : Roudié (Philippe), L'Entre-deux-Mers viticole et ses transformations à l'aube du XXIème siècle, *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du 3e colloque tenu à Monségur et Saint-Ferme les 19 et 20 octobre 1991, CLEM, 1992, pp. 159-164.  
<http://www.clempatrimoine.com>

# *L'Entre-Deux-Mers viticole et ses transformations à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*

PHILIPPE ROUDIÉ

*Université Michel de Montaigne Bordeaux III  
U.F.R. Géographie*

L'Entre-Deux-Mers, vaste région entre Dordogne et Garonne, correspond à un haut plateau calcaire fortement taradé par les affluents respectifs des deux fleuves qui forment le majestueux estuaire de la Gironde. Pendant des siècles livré à la polyculture paysanne où la vigne n'était qu'un des éléments du paysage et de l'économie rurale, avec les bois, les prairies, les céréales, voire par endroits les arbres fruitiers, il est devenu entre les deux guerres mondiales un grand vignoble producteur surtout de vins blancs, alors que sa bordure méridionale affirmait sa spécialité viticole en vins de qualité rouges (Premières Côtes de Bordeaux) ou blancs (Premières Côtes de Bordeaux, Loupiac, Sainte-Croix-du-Mont).

Les résultats du dernier recensement agricole (1988-89)<sup>1</sup> permettent d'analyser les plus récentes transformations de ce qui est aujourd'hui le plus vaste ensemble viticole de tout le Bordelais<sup>2</sup>.

## L'AFFIRMATION D'UN VIGNOBLE DE MASSE PIVOT DE LA VITICULTURE GIRONDINE

Le phénomène le plus spectaculaire vient en effet de la croissance rapide des surfaces en vigne ; relativement récent, cet essor qui fait retrouver au vignoble des superficies analogues à celles connues avant les grandes gelées de 1956, soit plus de 50 000 hectares, est d'autant plus remarquable que par rapport à la totalité des surfaces viticoles de Gironde, l'Entre-Deux-Mers représente 46 % du potentiel départemental, valeur relative en constante et quasiment régulière augmentation (40 % en 1955, 42 % en 1970, 44 % en 1979 !). Force est donc de constater que ce vaste plateau (et ses bordures) représente non seulement un vignoble de masse, mais aussi, compte tenu de cette dynamique et des espaces encore susceptibles d'être mis en vigne, la vraie réserve de production de tout le Bordelais.

Aussi bien cette montée de la vigne accentue-t-elle l'aspect, au moins local, de monoculture du plateau. Globalement, c'est la moitié de la surface agricole qui est représentée en 1988 par la vigne, alors qu'en 1970, cette valeur n'atteignait pas 40 %. En effet, l'essor viticole est d'autant plus remarquable que les surfaces consacrées à l'agriculture diminuent constamment (de 120 000 hectares en 1955 à 100 000 en 1988 !). Ainsi, dans la plupart des communes, la vigne couvre-t-elle l'essentiel du territoire cultivé.

A côté de la culture reine, les autres cultures ou modes d'utilisations du territoire montrent de fortes diminutions, ou à tout le moins une réelle stagnation. Ainsi en va-t-il des céréales qui stagnent depuis trente ans autour de 16 000 hectares (après avoir connu un petit apogée en 1979 à 17 500 !). Avec cette valeur elles couvraient en 1955 13 % de la SAU et en 1988, 16,3 % : leur part a légèrement aug-

menté, même si on doit noter que cela est dû à une disparition de l'orge et à une baisse modérée du blé, plus que compensée par l'essor assez spectaculaire du maïs-grain.

En fait, ce sont les prairies, ou de façon plus générale les surfaces temporaires en herbe, qui ont fait les frais de la montée de la vigne. De 1955 à 1988, elles ont en effet baissé pratiquement de moitié, passant de 36 800 hectares à 18 700, c'est-à-dire guère plus que les céréales. Si l'on considère que la plupart des bas-fonds plus ou moins encaissés des petites mais nombreuses vallées de l'Entre-Deux-Mers constituent des sites privilégiés pour cette forme d'utilisation du sol agricole en raison de leur caractère pédologique (alluvions) ou climatique (humidité et froid, voire gel fréquent), il faut envisager que le plateau ne porte plus guère d'herbages.

Il en va même des forêts, ou plutôt des bois et taillis. Bien entendu, il ne s'agit ici que des surfaces boisées attenantes à des exploitations agricoles (et comme telles, recensées par le document de 1988), et non pas de la surface totale forestière de l'Entre-Deux-Mers, qui est beaucoup plus importante. Il n'importe : la forêt « agricole » a perdu 5 000 hectares en Entre-Deux-Mers depuis 1955. Et à l'évidence, ces défrichements ont profité pour une grande part à la viticulture, notamment en premières Côtes de Bordeaux, en Benauges et aux confins des départements de Lot-et-Garonne et de Dordogne.

Peut-être aussi cet essor de la vigne est-il à mettre au compte d'un certain amenuisement des friches attenantes aux exploitations agricoles, qui sont passées de 1970 à 1988 de plus de 4 000 hectares à 2 400 environ.

En d'autres termes, depuis près d'un tiers de siècle, les surfaces agricoles ont assez sensiblement baissé (— 20 000 hectares), de même que les surfaces boisées

appartenant aux agriculteurs (— 5 000 hectares). La vigne s'est maintenue (à 50 000 hectares), les céréales aussi (autour de 16 000), mais les herbages ont perdu 18 000 hectares. Autant dire qu'aujourd'hui, la vigne règne plus que jamais en maîtresse.

En même temps d'ailleurs, la vigne regagne ainsi un terroir qui était en partie le sien il y a plus d'un siècle, avant les attaques du phylloxéra, c'est-à-dire celui des hauts lambeaux de plateaux calcaires des sommets. Ces sites, particulièrement propices à l'état naturel à une production de qualité, avaient été durement attaqués par l'insecte, qui proliférait sur des terres caillouteuses et sèches, mais qui souffrait dans les fonds humides. Aussi les hautes terres furent-elles privées de vignes qui, au contraire, eurent tendance à descendre dans les bas-fonds. La qualité des vins produits n'en fut pas renforcée ; et à la recherche de culture de substitution, les agriculteurs semèrent les terres calcaires des sommets en bosquets de pins. Aujourd'hui, grâce aux nouveaux défrichements, on est en passe de retrouver pour la vigne les terroirs anté-phylloxériques.

La prédominance de la viticulture à la fin du XX<sup>e</sup> siècle est encore plus nette au niveau social, car l'immense majorité des exploitations ont de la vigne, ce qui est loin d'être le cas pour les céréales ou même pour les herbages. Les chiffres sont, à cet égard, assez parlants. En 1970, un peu moins de neuf exploitations sur dix avaient de la vigne en Entre-Deux-Mers ; ce rapport a un peu baissé en 1979 (83 %) et il s'est maintenu depuis (82 % en 1988). Mais par contre, le pourcentage d'exploitations ayant des céréales s'est abaissé en dix-huit ans de 56 % à 40 %, celles ayant des herbages de 59 % à 46 %. On voit donc par là que la vigne a renforcé sa présence.

De cela témoignent de façon parfaite ce que les recenseurs appellent les OTEX, (orientation technico-économique des exploitations), ou même la surface moyenne des cultures par exploitation. En 1988, sur un nombre total de 6 145 exploitations du triangle de l'Entre-Deux-Mers, plus de 3 900, soit plus de 63 %, étaient considérées comme spécialisées dans la viticulture de qualité contre à peine plus de 800 en polyculture, 220 en fruits ou autres cultures permanentes, 300 environ en céréales, 200 en élevage de bovins, un peu plus en élevage d'ovins, de caprins, tout autant en combinaisons diverses élevage-cultures.

Quant à la surface moyenne des exploitations, elle est passée de plus de 11 hectares à plus de 16 hectares en moins de vingt ans. Mais c'est la surface moyenne en vignes des exploitations (deux sur trois donc), qui en possèdent qui est la plus significative ; car celle-ci a doublé pendant le même temps (1970 à 1988), passant de 5 à 10 hectares, alors que la surface moyenne en céréales n'atteint pas 7 hectares, pas plus que celle des herbages.

#### L'ORIGINALITE DU VIGNOBLE

Cette montée de la vigne, récente et massive, sur le plateau de l'Entre-Deux-Mers et sur les bordures des côtes, donne d'ailleurs au vignoble une partie de son originalité. Il s'agit d'abord d'un vignoble assez jeune, à tout le moins en cours de rajeunissement. En témoigne aussi bien la pyramide d'âge des vignes : 36 % du potentiel a moins de dix ans, ce qui, parmi les grandes zones de la Gironde viticole (Médoc, Graves, Libournais), est le record, devant même le Médoc (33 %) ou le Libournais (32 %). Mais l'Entre-Deux-Mers n'a pas le plus petit taux de vignes vieilles : avec 23 % de ses ceps de plus de trente ans, il se situe dans la moyenne



départementale ; le Médoc et le Blayais ont moins de vieilles vignes (19 % et 21 %), les Graves et le Libournais beaucoup plus (28 % et 29 %). Par conséquent, l'Entre-Deux-Mers a longtemps été marqué par un fort taux de vieux ceps que l'on laissait vieillir et dont le remplacement a été assez brutal ; d'où aujourd'hui un pourcentage assez faible de vignes d'âge mûr (41 % de dix à trente ans). On peut donc s'attendre, dans les prochaines années, à un rajeunissement accéléré du potentiel viticole dans l'Entre-Deux-Mers suite à la disparition rapide des vignes âgées et à leur remplacement par de jeunes ceps.

Il en va de même de l'encépagement. A très peu près l'Entre-Deux-Mers contient aujourd'hui 50 000 hectares de vignes, dont 34 600 en cépages rouges, soit près de 70 %. Paradoxe apparent que ce pays, portant le nom d'une noble appellation de vin blanc (« Entre-Deux-Mers »), et qui pourtant se dirige de plus en plus vers les rouges pour lesquels on ne peut obtenir « que » de l'AOC Bordeaux (ou Bordeaux Supérieur, ou Premières Côtes) ! Ceci vient d'une histoire récente où les consommateurs français et étrangers considéraient que les vins de Gironde sont surtout des rouges. On comprend alors que certains pensent à créer une AOC « Entre-Deux-Mers » en vin rouge, pour mieux individualiser une énorme production<sup>3</sup>. Car il faut être clair : c'est aujourd'hui le pays d'Entre-Deux-Mers qui donne l'essentiel des vins d'appellation « Bordeaux » rouge.

C'est surtout le cépage Merlot qui a fait une percée remarquable en Entre-Deux-Mers : il couvre aujourd'hui plus de 15 000 hectares et se trouve en tête devant les Cabernets-Sauvignon (11 000 hectares) et les Cabernets francs (7 500 hectares), les autres cépages ne jouant plus guère de rôle (950 hectares). L'Entre-Deux-Mers a ainsi autant de Merlot que tout le Libournais,

deux fois plus que le Blayais, trois fois plus que le Médoc. De même il possède à lui seul 44,5 % des Cabernets-Sauvignons du département et 56 % des Cabernets francs.

Malgré cette montée des rouges, l'Entre-Deux-Mers reste pourtant le plus vaste des vignobles à vin blanc de Gironde, avec 15 300 hectares pour l'essentiel en Sémillon (8 700 hectares, soit 57 %). Le Sauvignon stagne à 3 100 hectares devant la Muscadelle et l'Ugni blanc (2 750 hectares au total), le Colombard et autres cépages ayant quasiment disparu.

On remarque au passage que ces cépages sont pour la plupart greffés sur le porte-greffe S 04 dont l'Entre-Deux-Mers porte à lui seul 61 % du potentiel girondin. Il semble d'ailleurs être responsable, avec le Merlot, des fortes récoltes récentes de vins rouges, bien qu'il n'ait pas éliminé le porte-greffe Riparia.

Un second aspect non moins remarquable réside dans la généralisation récente des types de culture en vignes hautes et larges dont l'Entre-Deux-Mers s'est fait quasiment une spécialité. Ce pays en compte en effet 30 000 hectares soit 60 % de son potentiel viticole total ; et ces vignes hautes ne se rencontrent pratiquement qu'en Entre-Deux-Mers puisque le département de la Gironde n'en possède globalement que 35 350 : la part de l'Entre-Deux-Mers est donc de 85 %. Encore faut-il souligner qu'il s'agit là de vignes dont l'écartement des rangs est de 3 mètres ou plus, qui sont par contre inexistantes en Médoc, très rares en Graves, peu fréquentes ailleurs. Mais si l'on compte les vignes semi-larges (supérieures à 2 mètres), il faut encore rajouter 12 600 hectares en Entre-Deux-Mers ! Aussi faut-il se rendre à l'évidence : ce pays a réussi une véritable révolution dans les types de culture, abandonnant plus que tout autre les vieilles vignes à rangs serrés et aux densités de ceps à l'hectare élevées.

Il faut voir là le résultat d'une intense mécanisation, dont nous ne retiendrons ici que l'aspect des vendanges. A lui seul, le pays compte près de 1 300 machines, soit les 3/4 du potentiel départemental. Partout sur le plateau ou en côtes, c'est plus de la moitié du vignoble qui est récolté mécaniquement, et dans le centre et l'est les 9/10. Finies les troupes de vendangeurs locaux, aidés des cheminots, des étudiants, des gitans, ou plus récemment venus mais précocement disparus, des Andalous, pressés de gagner en trois semaines de quoi rebâtir leurs villages de montagne.



Fig. 1. Vendanges 1991 au château de Lisennes à Tresses. (Cl. L. Deluga).

Pareille brutalité dans la modernisation caractérise aussi les techniques de cuverie et de stockage, bien que, on le soulignera rapidement mais fortement, l'Entre-Deux-Mers reste par excellence le pays des coopératives (à l'exception du Pays des Côtes) : à cet égard, c'est le tiers de sa récolte qui est vinifié en cave, record des grandes régions girondines, devant le Blayais (26 %), le Libournais (23 %), le Médoc (18 %) et les Graves qui, avec 4 %, restent au contraire le secteur par définition réfractaire au coopérativisme.

Indépendamment de cela, l'Entre-Deux-Mers a une énorme capacité de stockage en chais particuliers, qui représente 39 % du total girondin. La nature des matériaux de stockage est aussi originale. L'Entre-Deux-Mers est encore très fortement marqué par le logement en béton (62 % du volume), analogue au Libournais et au Blayais (66 %) et à l'inverse du Médoc, qui l'a maintenant délaissé (27 %).

Le bois est ici inexistant, à la différence, bien sûr, du Médoc (car il y a peu de vin de garde), plastique et métal étant aussi assez peu représentés. Par contre, les conservations en inoxydable, pour 21 % du volume, placent l'Entre-Deux-Mers en très bonne place, légèrement derrière le Médoc (30 %), presque à égalité avec les Graves (24 %) et bien devant le Libournais (17 %) et le Blayais (12 %). Là encore, l'Entre-Deux-Mers fait des progrès extrêmement rapides, qui lui font sauter des étapes et rattraper un long retard technique.

Les méthodes de commercialisation du vin sont aussi fort originales en Entre-Deux-Mers, par l'importance respective des types traditionnels de vente, vente directe par le producteur ou passage par le négoce local ou des villes (Libourne, Langon et surtout Bordeaux), vente en vrac, en tonneau ou en bouteilles pour des vins plus anciens. Ici la part du négoce est très largement prépondérante, plus des 4/5 des volumes totaux, valeur analogue à celle du Médoc, voire du Blayais. Mais le fait original vient de la part considérable, dans ce total, du vin vendu en vrac au négoce et qui vient pour une grande partie des coopératives : 7 litres sur 10 produits sont ainsi commercialisés, ce qui ne laisse que peu de choses pour la vente directe qui, avec 16 % (bouteilles) et 3 % (en vrac), est le plus petit pourcentage en Gironde (avec le Médoc, 18 %). C'est assez dire que l'Entre-Deux-Mers livre encore de façon très traditionnelle, ali-

mentant les chais du négoce en vin de base, en partie pour des vins de marque.

Néanmoins le fait que le sixième de cet énorme volume global s'écoule maintenant directement en bouteilles, est en soi d'une importance considérable. Beaucoup de propriétaires (voire des coopératives) pratiquent eux-mêmes l'embouteillage, et l'on voit de nombreux viticulteurs devenir des vinificateurs de talent.

#### L'ÉVOLUTION DES STRUCTURES D'EXPLOITATION

Le nombre des exploitations agricoles s'est effondré : de 15 400 en 1955, on est passé à peine à plus de 6 200 en 1988.

En fait ces valeurs recouvrent une lente mais sensible augmentation de l'effectif des grandes et moyennes exploitations, au détriment des petites. De 1979 à 1988, le nombre des exploitations de plus de 100 hectares était passé de 45 à 56 pour tout l'Entre-Deux-Mers, hausse somme toute négligeable. Mais en apparence seulement, car leurs surfaces totales évoluaient de moins de 6 600 hectares à plus de 8 000. Partout, le mouvement est le même : le nombre de petites exploitations (moins de 10 hectares) s'est effondré ; une sur trois a disparu ; le nombre des moyennes s'est à peu près maintenu, et les grandes (plus de 40 hectares) ont évidemment augmenté. Il faut en déduire que les petites exploitations ont été « mangées » par les moyennes ou les grandes. Mais le processus d'augmentation est assez complexe. Car il se fait, en partie — et ce n'est pas une originalité du pays d'Entre-Deux-Mers — par la reprise des terres à ceux qui en lâchent le travail, par le biais du fermage plus que par celui de l'achat pur et simple.

Témoigne de cela un triple phénomène : l'amenuisement du faire-valoir

direct, c'est-à-dire de l'exploitation par le propriétaire, malgré sa suprématie, la disparition du métayage et la montée sensible du fermage.

Réglons d'abord le sort du métayage ; il n'intéressait déjà plus que 450 exploitations en 1970, seulement 84 aujourd'hui — 6 000 hectares en 1970, à peine plus de 600 en 1988 pour les surfaces, soit un rapport à la SAU passant de 5 % à 0,6 %.

La toute puissance du faire-valoir direct n'en a pas vraiment profité, même s'il reste de loin la règle. La quasi-totalité des exploitations y ont certes recours, mais les surfaces qu'il régit ont baissé non seulement en valeur absolue de 10 000 hectares (de 84 400 hectares en 1979 à 74 700 en 1988), mais surtout en valeur relative. Car le faire-valoir direct ne couvre plus qu'à peine les 3/4 des surfaces agricoles en 1988, contre les 4/5 en 1979.

Disparition totale du métayage, amoindrissement du faire-valoir direct, profitent donc à l'évidence au fermage, c'est-à-dire à un système de location des terres. Fait significatif, le nombre réel d'exploitations qui y ont recours pour la totalité ou partie seulement de leurs terres, n'a pas bougé en près de dix ans ; en valeur relative, ce sont aujourd'hui environ trois exploitations sur dix qui le pratiquent, contre deux seulement il y a neuf ans.

Tout se passe en fait comme si l'agrandissement en surface des exploitations se faisait surtout — sinon en totalité — par la location des terres de ceux qui abandonnent leur travail d'agriculteur, mais ne peuvent ou ne veulent plus rester dans le métier, à cause de leur âge, ou du manque de rentabilité de terres trop menues. Ainsi l'exploitation d'aujourd'hui est-elle assez complexe du point de vue foncier, associant une majorité de terres issues de l'exploitation familiale traditionnelle, formant le noyau quasi-initial autour duquel se sont ajoutées des parcelles (fiscales) par-



#### UN ESPACE CEPENDANT HÉTÉROGÈNE

fois nombreuses, voire de petite taille, que l'on a loué à des voisins. Mais dans le paysage, ce relatif imbroglio du régime des terres agricoles est complètement masqué par un parcellaire cultural beaucoup plus rationnel, aux mailles larges, que l'omniprésence de la vigne rend plus uniforme.

Ajoutons encore que dans l'évolution juridique des terres agricoles, l'Entre-Deux-Mers a profité des modernisations récentes. De nombreuses exploitations — même familiales — sont aujourd'hui en société aux statuts variés, dont par exemple les GAEC (Groupements agricoles d'exploitation en commun) : il n'y en avait pas 40 en 1979, ils sont aujourd'hui environ 200 ! On voit enfin apparaître en zone de vignobles surtout, des capitaux venus du monde extra-agricole ou de l'étranger, allemands ou suisses, et même danois.

Mais il va de soi que l'amélioration des conditions techniques du travail, et partant de là, de la productivité, n'ont pas d'effet entraînant sur l'emploi. Au recensement de la population de mars 1990, le plateau d'entre Dordogne et Garonne rassemblait un peu plus de 242 000 habitants, dont à l'évidence une part importante faisait partie de l'agglomération de Bordeaux sur la rive droite du fleuve. A ne s'en tenir qu'aux communes rurales, il y avait encore un peu moins de 82 000 personnes, soit une augmentation de 6 500 personnes (+ 8 %). Mais dans cet ensemble, la population familiale agricole n'atteint pas 19 000 personnes, et les salariés agricoles n'atteignent pas l'effectif de 4 000 unités. Ce qui donne un pourcentage approximatif de 28 % de population vivant de l'agriculture dans la population rurale vers 1988-1990, contre 36 % vers 1980. Autant dire que le problème de l'emploi ne passe pas par l'agriculture, d'autant que de nombreux exploitants ne travaillent pas à temps complet, et qu'ils trouvent souvent des compléments de revenus dans une activité extérieure.

Cette augmentation générale du vignoble n'est pourtant pas partout également ressentie. Dans l'ensemble on peut considérer qu'il y a un lent mais quasiment continu glissement du vignoble de l'ouest vers le centre et l'est de l'Entre-Deux-Mers ; tout se passe comme si la vague viticole multiséculaire, partie des faubourgs et de la banlieue de Bordeaux, commençait maintenant à faire sentir ses effets aux frontières extrêmes orientales du département, sur les confins agenais.

Ainsi, sauf rares exceptions, la vigne bat en retraite, voire même disparaît du proche Entre-Deux-Mers (sub)urbanisé. Dans la presqu'île d'Ambès, par exemple, sur sept communes, la vigne est passée en moins de vingt ans de 855 à 500 hectares, ne subsistant que sur quelques terroirs privilégiés de côtes ou dans quelques domaines très attachés à une production traditionnelle pour eux. C'est en fait la petite viticulture de jardin qui a fait les frais de l'urbanisation, l'effectif des viticulteurs s'étant effondré, moins rapidement cependant que celui de l'ensemble des agriculteurs ; ceci tendrait à prouver que même sur les fronts pionniers urbains, la vigne a une capacité de résistance supérieure aux autres cultures. La part de la vigne dans la surface agricole n'y a d'ailleurs pratiquement pas diminué, se stabilisant autour du 1/6, même si cette surface agricole est souvent très faible (cantons de Floirac, Cenon...). Et dans quelques communes complètement urbanisées, la vigne reste — sur des surfaces infimes de quelques hectares ou dizaines d'hectares — pratiquement la seule culture qui subsiste (exemples à Carbon-Blanc ou à Bassens).

Le centre de l'Entre-Deux-Mers, de part et d'autre de la dorsale topographique qui sépare les réseaux hydrographiques des affluents de la Dordogne de ceux de la

Garonne, est devenu le cœur du vignoble de masse. Pourtant encore faiblement viticole au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, il a vu sa vocation s'affirmer au cours du siècle suivant. A cela de multiples raisons convergentes. D'abord sans doute la naissance des appellations contrôlées (de 1907 à 1936), à partir du moment où l'on ne put plus s'alimenter en vin de Bordeaux en dehors du département de la Gironde ; c'est-à-dire à partir du moment où les vignobles fluviaux d'amont — ceux du haut pays méridional — n'eurent plus le droit de dénommer leur vin « Bordeaux » : il fallut bien que le négoce des villes s'approvisionne ailleurs. Le vaste plateau d'Entre-Deux-Mers livré à la polyculture représentait mieux que toute autre région ce réservoir de terres que l'on plantât massivement en ceps. Et ceci d'autant plus que le centre du plateau, outre la possibilité de faire des Bordeaux rouges ou blancs, s'est vu doté d'une appellation spécifique de vin blanc sec, « l'Entre-Deux-Mers » à proprement parler. De plus, c'est le secteur où les coopératives vont le mieux et le plus précocement réussir. Enfin, l'avancée de la banlieue sub-urbaine de Bordeaux sur la rive droite, qui a escaladé le plateau après les grandes gelées de 1956, a repoussé et densifié le vignoble au centre du plateau. Ainsi, les trois cantons de Créon, Branne et Targon ont gagné près de 1 600 hectares de vignes en dix-huit ans (soit une hausse de 12 %), alors même qu'ils perdaient 5 500 hectares de surface agricole totale. Autant dire que la part de la vigne dans l'occupation du sol passait de 43 à 58 %.

Semblable évolution se retrouve dans les Côtes du Bordelais, qui ourlent au sud le plateau d'Entre-Deux-Mers et correspondent aux appellations Premières Côtes de Bordeaux, Bordeaux Haut-Benauges et Côtes de Saint-Macaire (y compris évidemment les enclaves de Loupiac et de Sainte-Croix-du-Mont). Pareille érosion de la vigne aux confins de l'agglomération



Fig. 2.  
*Dans le centre de l'Entre-Deux-Mers,  
 des défrichements récents  
 ont fait remonter  
 la vigne sur son terroir  
 de prédilection  
 des hauteurs.*  
 (Cliché Ph. Roudié).

bordelaise, recul identique des céréales, des herbages, des fruits, et ceci au profit presque exclusif de la vigne qui couvre là plus de 63 % de la surface agricole totale. Là aussi, bien sûr, l'effectif des exploitations a baissé ; mais plus de neuf sur dix font encore du vin en 1988. Pourtant le rôle de la route, la multiplication des résidences principales et secondaires, et la présence de nombreux travailleurs dont l'emploi se situe à Bordeaux, font que la part de la population y est particulièrement faible.

Au sud-est du plateau, les pays du Dropt subissent toujours l'influence de la petite ville de La Réole. Longtemps sans vigne, ces contrées ressemblaient davantage à l'Agenais qu'au Bordelais, en raison d'une économie et d'un paysage de polyculture. Tabac, céréales, herbages, fruits en étaient les principaux éléments. Là encore, l'évolution est sensible : le cheptel laitier tend à disparaître, mais pas celui des bovins à viande. Les céréales stagnent, le maïs ayant

remplacé toutes les autres, mais composant de plus en plus avec les oléagineux, en particulier le tournesol. Mais là encore, les progrès les plus spectaculaires sont ceux de la vigne : dans le canton de Pellegrue, elle est passée de 3 100 à plus de 4 200 hectares, à Monségur de 1 000 à 1 300 de 1979 à 1988. Autant dire que la vague viticole commence à se faire sentir sur ces marches agenaises du pays girondin.

#### CONCLUSION

Au début de la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle, l'Entre-Deux-Mers apparaît donc comme de plus en plus viticole. La crise de l'élevage, la très faible rentabilité des bois, l'urbanisation latente, sous diverses formes, de sa population, font plus que jamais de la viticulture de qualité la vraie, sinon la seule, vocation agricole du pays. Mais elle n'est plus susceptible de créer des emplois nombreux pour tous les jeunes

du pays. Et si la prospérité est retrouvée dans le monde des vignerons, c'est-à-dire chez l'immense majorité des agriculteurs, il n'en reste pas moins que cette situation est fragile : il n'y a pas actuellement d'alternative à la viticulture.

#### NOTES

- 1) SCEES-INSEE, AGRESTE. Séries données S.R.G.A. 1988. Tableaux Prosper Gironde, Cantons et régions agricoles, 190 pages, 1989, n° 2.  
*Id.* Analyses et Etudes, Gironde, Principaux résultats. 32 pages, 1991, n° 1.  
*Id.* La viticulture en Gironde, 28 pages, 1990, n° 2.  
*Id.* Fiches communales (non publiées).
- 2) Par là même, nous actualisons les données de la dernière partie de notre article « Esquisse d'une histoire viticole contemporaine de l'Entre-Deux-Mers », paru dans le volume I de *l'Entre-Deux-Mers à la recherche de son identité*. Actes du Colloque tenu en Pays de Branne, 19-20 sept. 1987, p. 134-155, et celui de J. Blouin : « Trente ans d'Entre-Deux-Mers viticole », *op. cit.*, p. 157-164.
- 3) En réalité, cette éventualité ne semble pas souhaitable : le terme « Entre-Deux-Mers » évoque maintenant de bons vins blancs secs du Bordelais, et son emploi pour des rouges risquerait d'amener des confusions. La plupart des producteurs semblent aujourd'hui de cet avis.